

Directeur F/H Direction du développement et de l'immobilier

Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France
(EPAURIF)

100, rue Réaumur

75008 PARIS

75008

75008

Direction du développement et de l'immobilier

Sous la direction directe du directeur général, le directeur / la directrice du développement et de l'immobilier a pour missions :

- de piloter le portefeuille des opérations de la direction, en supervision et accompagnement des directions d'études, en s'assurant de leur bonne mise en œuvre, garant de la tenue des objectifs financiers et calendaires ;
- de prendre en charge le portage d'un certain nombre de démarches transverses, internes à DDI ou en relation avec les autres directions de l'EPAURIF. Il (elle) est le garant de la mise en œuvre des procédures de l'établissement qui concernent la direction, et en propose les évolutions. Il (elle) impulse et coordonne la mise en œuvre de politiques ou d'outils transverses dans le champ de compétence de la direction (harmonisation des procédures et positionnements internes, outil de gestion de projet, politiques techniques exemplaires en termes environnemental ou innovant, recherche de fluidification dans les circuits de transmission des dossiers et relations internes avec les équipes du Secrétariat Général (SG) et de la Direction de la Construction (DC), capitalisation des expériences, gestion des compétences et formations, etc...). Il (elle) supervise et coordonne le plan d'actions développement durable.
- de participer en lien étroit avec le directeur général, aux démarches de développement de l'offre de services et du périmètre d'intervention de l'établissement,
- d'initialiser des collaborations et d'entretenir les relations avec les partenaires institutionnels et universitaires, permettant à l'EPAURIF de se positionner comme relais opérationnel de l'Etat et partenaire de confiance du monde universitaire et de la recherche
- de définir et suivre des partenariats techniques (CSTB, IMOA, Ekopolis...)
- d'assurer le management de sa direction : pour les missions et les agents dont il / elle a la responsabilité, le suivi et la coordination des plans de charges, le suivi budgétaire et la gestion de proximité du personnel.
- de contribuer à l'atteinte des objectifs définis dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance quinquennal de l'établissement et du projet d'établissement.

Il est également attendu de lui (elle) un fort investissement dans la conduite des changements identifiés comme nécessaires. Il (elle) devra se montrer à l'écoute du monde universitaire, en appréciant le juste positionnement d'un établissement placé sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en veillant à développer une approche « mandant » fondée sur une offre de services adaptée aux universités et établissements scientifiques.

Il (elle) devra démontrer sa capacité à faire émerger des projets et à affirmer son jeu relationnel avec les différents partenaires, ceci dans un domaine potentiellement exposé aux plans politique et médiatique.

En tant que membre du comité de direction, il (elle) veillera à situer son action dans le sens d'un travail d'équipe avec les autres directions et services supports (DC, RH, juridiques, financiers, communication...).

000 00000000

00000000000000

Administration / juridique

PRÉSENTATION DE L'EPAURIF

L'établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (EPAURIF) a été créé le 1er septembre 2010 afin de faciliter la mise en œuvre du plan de rénovation de l'immobilier universitaire francilien.

Il a notamment pour missions :

- de piloter des études générales utiles à la mise en œuvre des implantations des activités d'enseignement supérieur, de recherche et des équipements de vie étudiante, en Île-de-France ;
- d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour la réalisation de leurs opérations immobilières ;
- d'accompagner ces établissements pour la gestion et la valorisation de leur patrimoine immobilier.

Dans le cadre des discussions en cours autour de son Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2026-2030, ce périmètre d'intervention pourrait être substantiellement élargi.

L'EPAURIF agit essentiellement dans le cadre de mandats de maîtrise d'ouvrage déléguée et intervient également en tant que conducteur d'opérations complexes (marchés globaux de performance, marchés de partenariat, contrats de promotion immobilière...).

PRESENTATION DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'IMMOBILIER

La direction du développement et de l'immobilier est notamment chargée :

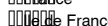
- de la prospection et du montage de nouveaux projets, faisant l'objet d'un partenariat entre les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et l'EPAURIF
- d'études relatives à la stratégie immobilière des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (SPSI, SDI) et à la valorisation du patrimoine, et d'études préalables à la définition de périmètres de projets (préparation CPER, appels à projets...) ;
- de la conduite des projets immobiliers en phase amont (recueil de besoins, diagnostics techniques, analyses urbaines, autres études techniques, juridiques et financières, programmation, montage d'opération, mise en place organisationnelle, préparation des validations administratives etc.)
- de prestations d'accompagnement aux opérations de travaux (organisation de transferts complexes de mobiliers et équipements, en aval de la réalisation des chantiers).
- du pilotage d'études à caractère général,
- organiser la diffusion de la connaissance, d'études, de doctrines et méthodologies développées pour les opérations immobilières et d'aménagement du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, tant en interne de l'établissement qu'en externe auprès des établissements partenaires et plus généralement de la communauté universitaire ;
- assurer une veille prospective sur les évolutions structurantes du monde de l'ESR et de l'immobilier public pouvant impacter à court, moyen et long terme la programmation immobilière (évolutivité des espaces, impact du numérique, rationalisation des espaces, ...).
- le développement de partenariats avec des structures institutionnelles (Institut Paris Région, APUR, Sciences Po...), au travers desquels elle apporte son expertise et participe à une animation du réseau des référents immobiliers autour de sujets transversaux (BIM, urbanisme transitoire, démarches environnementales...)

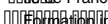
Elle est actuellement organisée en trois directions d'études (DE1, DE2 et DE3), un pôle expertise et conseils (PEC) et une équipe projets instituée en mission pour le projet PariSanté Campus, représentant au total une équipe de 5 directeurs de projet encadrant 10 responsables d'opérations.

 **DES VINS DE FRANCE**

 **la région parisienne**

 **Paris**

 **de France**

 **est un ingénieur dans le champ du BTP ou de la gestion de grands projets (ENTPE, ESTP, EIVP, INSA, ENPC, ENSAM...), architecte ou équivalent.**

Une expérience de 15 ans minimum est souhaitée, dont au moins 10 ans dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage publique, et 5 ans sur des postes d'encadrement supérieur.

Compétences requises :

- Expérience de la maîtrise d'ouvrage bâtiment ou infrastructures pour des projets d'ampleur (construction neuve, réhabilitation lourde, contrats complexes réalisation exploitation

maintenance...) et appétence pour les aspects techniques, opérationnels et organisationnels

- Esprit d'équipe, aisance relationnelle, goût prononcé des contacts humains ;
- Sens de la relation partenaires capacité à faire preuve de diplomatie ;
- Aptitude au management d'équipe pluridisciplinaire ;
- Adaptabilité et réactivité, capacité d'anticipation ;
- Sens de l'organisation et rigueur dans les procédures ;
- Capacité à rendre compte ;
- Qualités rédactionnelles.

Les formations complémentaires nécessaires au développement des compétences de l'agent pourront lui être apportées à la prise de poste ou par la suite.

Administration

Anglais

Français